



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 244 Sp 34

Auxerre le 12 février 2020

Présents : MM Barrault – Batréau – Joseph - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 20.

1. Réclamations

Match 50969.1 du 09.02.20 Mt St Sulpice 2 – Appoigny 2 Départemental 3 gr B

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 09.02.20 – via la messagerie officielle du club : confirmation de la réserve sur la participation et ou qualification de l'ensemble de l'équipe Appoigny 2 susceptible d'avoir participé en équipe 1 lors de la dernière rencontre.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du club du Mt St Sulpice en date du 9 février 2020 - via l'adresse de messagerie officielle du club,
- attendu qu'aucune réserve d'avant mach n'est inscrite sur la FMI,
- demande à l'arbitre officiel, Mr Billet, de confirmer si le club du Mt St Sulpice a bien déposé une réserve d'avant match et de nous la transcrire dans un rapport,
- rapport écrit à faire parvenir pour le mardi 18 février 2020, date impérative.

Match 51322.1 du 09.02.20 St Denis Les Sens 2 – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A

Réserve d'avant match déposée par le club de St Denis Les Sens.

La commission prend note du retrait de cette réserve par le club de St Denis Les Sens par courriel en date du 10 février 2020.

La commission prend note de l'absence de confirmation des réserves posées :

Réserve d'avant match :

- Match 50970.1 St Georges 2 – Auxerre Sp Citoyens D3 gr B
- Match 51477.1 Vergigny 2 – Arcy Sur Cure D4 gr C

2. Match arrêté

Match 52731.1 du 08.02.20 Paron FC – St Clément Onze 1 U18 départemental 1

Match arrêté.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu qu'aucune feuille de match n'a été transmise, ni FMI, ni feuille de match papier,
- demande à l'arbitre officiel de se mettre en contact avec le club de Paron FC pour clôturer la FMI,
- demande au club de Paron FC d'établir une feuille de match papier et de l'envoyer au club de St Clément Onze,

- demande au club de St Clément Onze de remplir la feuille de match papier et de la transmettre dûment remplie à l'arbitre officiel qui après l'avoir complété l'adressera au district pour le mardi 18 février 2020, date impérative.

3. Forfait

Match 52941.1 du 08.02.20 Avallon FCO – Courson U15 Féminin

La commission, vu les courriels du club de Courson en date des 6 et 10 février 2020

- prend note du retrait de l'équipe de Courson en championnat U15 Féminin,
- amende 60 € au club de Courson (retrait équipe).

4. Matchs non joués

Match 51390.1 du 09.02.20 Gurgy 2 – Fleury La Vallée 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gurgy en date du 6 février 2020,

- donne ce match à jouer le 8 mars 2020, date impérative,
- précise au club de Gurgy qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette rencontre,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors – saison 2019/2020 : l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable.

Match 52641.1 du 08.02.20 St Clément Onze 2 – Paron FC 2 U13 D2 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 avril 2020, date impérative.

Match 52687.1 du 08.02.20 Auxerre Stade 2 – Chevannes U13 D2 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020, 1^{ère} date de libre.

Match 52849.1 du 08.02.20 Appoigny – Aillant U13 D3 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020.

Match 52850.1 du 08.02.20 Auxerre Rosoirs – GJ de l'Armançon U13 D3 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020.

Match 52851.1 du 08.02.20 St Fargeau – Toucy/Diges.Pourrain U13 D3 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 mars 2020.

Match 52879.1 du 08.02.20 Serein AS/Varennnes – Varennnes/Serein AS U13 D3 gr E

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020, 1^{ère} date de libre.

5. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Paron en date du 08.02.20

La commission prend note que les matchs U18 et U15 pour les équipes de Paron FC se joueront sur le terrain stabilisé du stade R. Treillé de Paron.

Match 51473.1 du 23.02.20 Serein HV – Chatel Censoir Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Serein HV en date du 30.01.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 mars 2020.

Match 52008.1 du 16.02.20 Champigny – Ravières/Semur.Epoisses Départemental Féminin

Demande de report de match du club de Ravières en date du 11.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 3 mai 2020, date impérative.

Amende 15 € au club de Ravières (report de match hors délai)

Match 52735.1 du 15.02.20 Paron FC – Avallon FCO U18 départemental 1

Demande de report de match du club de Paron FC en date du 15.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 avril 2020, date impérative.

Match 52737.1 du 15.02.20 FC Gatinais – St Clément Onze 1 U18 Départemental 1

Courriel du club du FC Gatinais en date du 10.02.20 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 15 février 2020 sur les installations du stade A. Senoble de Jouy.

Match 52738.1 du 15.02.20 UF Tonnerre/Varennes – Courson U18 Départemental 1

Courriel du club d'UF Tonnerrois en date du 09.02.20 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 15 février 2020 sur les installations du stade M. Boutron de Lézennes.

Match 52410.1 du 15.02.20 St Florentin Portugais/Chéu – Cerisiers/St Clément Onze 3 U18 départemental 2 gr A

Courriel du club de St Florentin Portugais en date du 10.02.20 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 15 février 2020 sur les installations du stade J. Lancray de St Florentin.

Match 52780.1 du 15.02.20 Joigny – FC Gatinais U15 départemental 1

Courriel du club de Joigny en date du 09.02.20 : demande de changement d'horaire.

La commission, vu l'occupation des terrains de Joigny, donne ce match à jouer le 15 février 2020 à 16 h 00.

Match 52782.1 du 15.02.20 Avallon FCO – Appoigny U15 départemental 1

Courriel du club d'Appoigny en date du 11.02.20 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020, 1^{ère} date de libre.

Amende 8 € au club d'Appoigny (report de match hors délai).

Match 52791.1 du 21.03.20 Appoigny – Mt St Sulpice U15 départemental 1

La commission, vu l'indisponibilité des installations du stade M. Laguillaumie d'Appoigny pour la date du 21 mars 2020 (manifestation journée de la femme),

- inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 21 mars 2020 sur les installations du stade du Mt St Sulpice.

Match 52572.1 du 14.03.20 Chevannes – St Georges U15 départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club de Chevannes en date du 09.02.20.

La commission, vu l'élaboration des calendriers U11 et sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 14 mars 2020 à 16 h 00 (plateau U11 en lever de rideau).

Match 52942.1 du 15.02.20 Auxerre Sp Citoyens – Héry/Appoigny U15 Féminin

Demande de report de match du club d'Héry en date du 11.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le **11 mars 2020 à 17 h 30** (éclairage non homologué au stade des Brichères à Auxerre).

Amende 8 € au club d'Héry (report de match hors délai).

Match 52943.1 du 15.02.20 Sens FC – Avallon FCO U15 Féminin

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 11.02.20 : demande de report de match.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match le 15 février 2020.

Match 52901.1 du 15.02.20 Avallon FCO – GJ Sens U13 Départemental 1

Demande de report de match du club du GJ Sens en date du 10.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 19 février 2020 à 16 h 00.

Match 52902.1 du 15.02.20 Auxerre AJ 2 – UF Tonnerrois U13 Départemental 1

Demande de changement d'horaire du club d'Auxerre AJ en date du 10.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 février 2020 à 11 h 30 sur le terrain synthétique du centre de formation à Auxerre.

Match 52644.1 du 15.02.20 Paron FC 2 – GJ Sens 4 13 Départemental 2 gr A

Demande de changement d'horaire du club de Paron FC en date du 06.02.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 février 2020 à 14 h 00.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 52733.1 du 08.02.20 Courson – Appoigny/Héry U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend réception de la feuille de match papier et le constat d'échec transmise par le club de Courson,
- enregistre le résultat Courson = 4 – Appoigny/Héry = 2,
- prend note que le club de Courson n'a pas fait une récupération des compositions des équipes avant le début de la rencontre,
- par conséquent, amende 46 € au club de Courson pour absence de transmission.

La commission prend note des FMI non réalisées pour les rencontres suivantes en U13 et enregistre les résultats acquis sur le terrain :

- U13 D1 52894.1 Auxerre AJ 3 – Auxerre AJ 2
- U13 D1 52896.1 UF Tonnerrois – GJ Sens 3
- U13 D1 52655.1 Joigny 2 – Aillant
- U13 D2 52671.1 Monéteau – Toucy/Diges.Pourrain
- U13 D2 52685.1 Auxerre Sp Citoyens – Courson
- U13 D2 52686.1 Chablis – Champs Sur Yonne

- U13 D3 52820.1 Paron FC 3 – Sens Franco Portugais
- U13 D3 52821.1 St Denis Les Sens – St Martin du Tertre
- U13 D3 52864.1 Magny/Quarré – Auxerre Stade 3

RAPPEL

Pour la catégorie U13 – phase Printemps, il est mis en place l'utilisation de la FMI (feuille de match informatisée).

Les clubs doivent inscrire dans FOOTCLUBS, le ou les utilisateurs de la FMI pour la catégorie U13 : « rubrique - Utilisateur Footclubs ».

Les feuilles « défi 30 » doivent être envoyées dans les 24 heures qui suit la rencontre par mail à l'adresse suivante : « plantelme@vonne.fff.fr ».

7. Coupe Prével

La commission procède au tirage de la coupe Prével – 8^{ème} de finales.

Match à jouer le 5 avril 2020 :

- ✓ FC Florentinois – Gron Véron
- ✓ Vermenton – Fleury La Vallée
- ✓ St Sérotin – Vinneuf Courlon
- ✓ Champignelles/Charny – FC Gatinais
- ✓ Etivey – Neuvy Sautour
- ✓ Héry – Avallon FCO 3
- ✓ Asquins Montillot – Cheny
- ✓ St Sauveur/Saints – Paron FC 2

8. Questions diverses

Match 52314.1 du 09.02.20 Neuvy Sautour – Serein AS Coupe Prével

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le résultat n'est pas inscrit sur la FMI,
- prend note des courriels de l'arbitre et du club de Neuvy Sautour,
- enregistre le résultat : Neuvy Sautour = 2 / Serein AS = 1,
- dit l'équipe de Neuvy Sautour qualifiée pour le prochain tour.

Match 50104.1 du 09.02.20 Cerisiers 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 09.02.20.

La commission prend note que le joueur Baris Turgut n'est pas rentré pendant la rencontre alors que le contraire est mentionné sur la FMI.

Match 51417.1 du 19.01.20 Andryes – Vergigny 2 Départemental 4 gr C

Courriel du club d'Andryes en date du 06.02.20 : demande d'inversion du match retour.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le match a été donné perdu par pénalité à l'équipe de Vergigny 2 et non par forfait – décision commission sportive en date du 29 janvier 2020,
- par conséquent le règlement pour forfait – article 19 du championnat seniors ne peut être appliqué,
- maintient le match retour le 16 février 2020 sur les installations de Vergigny.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50068.2 du 16.02.20 Sens Franco Portugais – Joigny Départemental 2 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 09.02.20 : demande de changement d'arbitre.

La commission prend note de la réponse de la CDA au club de Sens Franco Portugais.

Match 50508.2 du 16.02.20 Pont Sur Yonne – Soucy Thorigny Départemental 3 gr A

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 11.02.20 : demande d'arbitre.

La commission prend note de la réponse de la CDA au club de Pont Sur Yonne.

Match 51285.2 du 16.02.20 Cheny 2 – St Denis Les Sens 2 Départemental 4 gr A

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 12.02.20 : demande d'arbitre.

La commission prend note de la réponse de la CDA au club de St Denis Les Sens.

Match 52011.1 du 16.02.20 Avallon FCO – St Denis Les Sens Départemental féminin à 8

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 11.02.20 : demande d'arbitre.

La commission prend note de la réponse de la CDA au club de St Denis Les Sens.

Match 52438.1 du 15.02.20 Toucy/Diges.Pourrain – Appoigny/Héry 2 U18 départemental 2 gr B

Courriel du club de Toucy en date du 07.02.20 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

9. Désignation de délégué

La commission prend note de la désignation des délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 16 février 2020

- D2 gr B 50905.2 Monéteau 2 – Auxerre Sp Citoyens : Mr Barrault Norbert

10. Matches ou plateaux amicaux

La commission enregistre les matches ou plateaux amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Joigny : le 8 février 2020 / match amical seniors
- Joigny : le 9 février 2020 / match amical seniors et plateaux futsal U11

Ces matches ou plateaux amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

11. Prochaines réunions

- Mercredi 19 février 2020 à 16 h 00
- Mercredi 26 février 2020 à 16 h 00

Fin de réunion à 17 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance
Pascal Rollin

Le secrétaire de séance
Barrault Norbert